



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir



Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

**Adaptations
du 22.06.2026**

Dispositions d'exécution pour le Match inter-cantonal Fusil 300m, Carabine 50m ainsi que Pistolet 50 et 25m dans le cadre de la 59^e Fête fédérale de tir Coire / Grisons 2026

Edition 2026 - Page 1

Doc.-N° 1.3.2.3 f

Se référant aux Directives pour le Match inter-cantonal Fusil 300m, Carabine 50m ainsi que Pistolet 50m et 25m (Doc.-N° 1.3.2.2), la Direction du projet «Match inter-cantonal 2020; réalisation 2021» édicte les Dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Annonce des contacts des cantons

Les cantons annoncent à la FST d'ici au 31 mars 2026 au plus tard, au moyen du formulaire ci-joint, les personnes désignées comme contact pour les différentes disciplines. La mention d'une adresse pour le courrier électronique (courriel) est obligatoire.

Le formulaire en question est à retourner au Secrétariat de la FST par courrier électronique avec la mention «MIC 2026». Contact: breitensport@swissshooting.ch

2. Inscription nominale

L'inscription nominale doit être effectuée **à partir du 1^{er} mai 2026 et au plus tard le 2 juin 2026**. Les personnes désignées comme contacts (cf. pt. 1) recevront les données d'accès nécessaires au plus tard le 15 avril 2026.

L'ordre dans lequel les participants tireront leur(s) programme(s) est déterminé de manière **contraignante** en fonction de l'inscription.

Une fois les inscriptions faites, les contacts recevront par courrier électronique la «confirmation d'inscription / feuille de mutation».

3. Taxes d'inscription

Les taxes d'inscription ont été facturées sur la base de l'inscription.

Lorsque l'inscription définitive des groupes est retirée ou lorsque l'inscription nominative n'est pas effectuée dans les délais, **les taxes d'inscription payées sont confisquées en faveur de la FST**.

Si la taxe d'inscription n'est pas versée, le droit de participation est caduc.

4. Temps à disposition pour les compétitions

N°	Discipline/arme	Position/ classe d'âge	Installation au poste de tir	Préparation/ coups d'essai	Compétition
1	300m Fusil	3 positions, Elite	15 min	15 min	1h 45 min
2	300m Fusil standard	2 positions, Elite	15 min	Essais intégrés dans la compétition	1 h 30 min
3	300m Fusils d'ordonnance	2 positions, Elite	15 min	Essais intégrés dans la compétition	1 h 30 min
4	300m Fusil	3 positions, U26	15 min	15 min	1h 45 min
5	300m Fusil	Couché, Elite	15 min	15 min	1 h
6	300m Fusils d'ordonnance	Couché, Elite	15 min	Essais intégrés dans la compétition	1 h 15 min
7	50m Carabine	3 positions, Elite	15 min	15 min	1 h 30 min
8	50m Carabine	Couché, Elite	15 min	15 min	50 min
9	50m Carabine	3 positions, ≤ U21	15 min	15 min	1 h 30 min
10	50m Carabine	Couché, ≤ U21	15 min	15 min	50 min
11	50m, Pistolet Programme A	Elite	15 min	15 min	1 h 30 min
12	50m, Pistolet Programme B	Elite	15 min	Précision 5 min Vitesse 30 sec	6 x 5 min 6 x 30 sec
13	25m, Pistolet Programme C	Elite	15 min	Précision 5 Min Vitesse 5x 3/7 sec	6 x 5 min 6 x 5 x 3/7 Sec
14	25m, Pistolet Programme C	≤ U21	15 min	Précision 5 Min Vitesse 5x 3/7 sec	6 x 5 min 6 x 5 x 3/7 sec

5. Calendrier

Les détails figurent dans le calendrier établi pour le MIC 2026 (annexe 2).

6. Matériel et munitions

- Les dossards et les médailles de souvenir doivent être retirés le jour du concours, au plus tard 30 minutes avant le début du concours, au guichet dans le stand de tir de Coire Rossboden 10 m (à côté de l'installation 25 m). Les munitions pour les fusils libres et les fusils standards, les pistolets 50m, les pistolets et les revolvers à percussion annulaire 25/50m ainsi que les pistolets et les revolvers à percussion centrale doivent correspondre au Règles de l'ISSF (Edition 2023) (cf. chiffre 6 des Directives pour le MIC 2026). Elles sont à apporter par les groupes eux-mêmes.
- Pour les autres armes, seule la munition d'ordonnance de l'organisateur peut être tirée.
- Si de la munition d'ordonnance est tirée avec les fusils libres ou les fusils standards, elle doit être retirée auprès de l'organisateur.
- La munition d'ordonnance doit être retirée par le responsable cantonal au guichet MIC au guichet dans le stand de tir de Coire Rossboden 10 m (à côté de l'installation 25 m) et payée à l'avance au moyen du bulletin de versement envoyé (CHF 0.35 par cartouche).

7. Saisie des résultats et classements

Les concours se déroulent:

- pour les disciplines Fusil 300m ainsi que Carabine et Pistolet 50m, sur des cibles équipées d'un marquage électronique des touchés;
- pour les disciplines Pistolet 25m, sur des portiques mobiles (avec cibles en papier).

En ce qui concerne les classements, il faut se référer aux réglementations se trouvant dans les Directives pour le MIC 2026 (cf. chiffre 12.14 b).

8. Règlementations particulières pour les différentes armes

- Les disciplines se déroulent soit conformément aux Règles ISSF (Edition 2023) soit selon les RTSp de la FST. Il y a donc lieu de tenir compte des réglementations techniques particulières aux différentes disciplines.
- Lors des concours du MIC 2026 seront appliquées les Règles ISSF (Edition 2023) ainsi que les RTSp de la FST en vigueur à ce moment.
- Des contre-cibles (Backtargets) seront utilisées pour toutes les disciplines.
- Seuls les moyens auxiliaires figurant dans le catalogue du DDPS du 1er janvier 2025 sont autorisés pour les fusils et pistolets d'ordonnance.
- Pour tous les autres fusils, carabines et pistolets, ce sont les Règles ISSF (Edition 2023) qui sont appliquées.
- En ce qui concerne les prescriptions relatives aux vêtements et aux positions, il faut se référer à l'aide-mémoire «Match inter-cantonal».

9. Contrôle des armes de sport et de l'équipement MIC 2026

Les participants au MIC 2026 doivent effectuer le contrôle des armes de sport et de l'équipement indépendamment de leur participation à la FFT 2026. Pour la participation à la FFT 2026, le contrôle des armes de sport et de l'équipement de la FFT 2026 s'applique.

Les contrôles des armes et de l'équipement ont lieu exclusivement dans le stand de tir de Coire Rossboden 10 m (à côté de l'installation 25 m) et sont ouverts comme suit:

Contrôle des armes et de l'équipement					
Lieu	Jour	Date	Heures		
Coire	Jeudi,	2 juillet 2026	15h00	-	21h30
	Vendredi,	3 juillet 2026	06h00	-	21h00
	Samedi,	4 juillet 2026	06h00	-	16h00

En cas de défauts ou réparations, ou de changement d'arme, etc., le Jury du stand a la possibilité d'effectuer un contrôle subséquent.

10. Mutations

Les mutations sont possibles **jusqu'à 30 minutes** avant le début du concours de la 1^{ère} relève de la discipline en question exclusivement au guichet concours spéciaux du centre de fête Rossboden à Coire. Celles-ci ne sont reçues **que sous forme écrite** au moyen du formulaire «Confirmation d'inscription / feuille de mutation».

Les guichets MIC sont ouverts comme suit:

- Jeudi, 2 juillet 2026: 16h00 - 19h00 (uniquement à Coire)
- Vendredi, 3 juillet 2026: 06h00 - 19h00 (uniquement à Coire)
- Samedi, 4 juillet 2026: 06h00 - 19h00 (uniquement à Coire)
- Les deux jours du concours, le guichet de l'installation de tir correspondante ouvre 90 minutes avant le début (installation au pas de tir) de la première compétition.

Un émolument de CHF 20.- se prélevé pour chaque feuille de mutation remise.

Des modifications de l'ordre de tir au sein des groupes ne sont pas possibles !

Les émoluments prélevés pour les mutations sont à payer en espèces au guichet concours spéciaux du centre de fête Rossboden à Coire.

11. Les listes de départ

Les listes de départ seront publiées au terme des inscriptions nominales des tireurs des groupes (délai: 9 juin 2026).

12. Jury et recours

Les jurys de concours sont présents dans chaque stand de tir.

Les noms du directeur des tirs, du directeur du concours ainsi que du jury du concours sont affichés dans le stand de tir.

Le délai de réclamation expire dix minutes après l'affichage des classements provisoires au «Tableau des classements MIC 2026».

Les réclamations peuvent être déposées oralement et doivent ensuite être confirmées par écrit ; le formulaire peut être obtenu auprès du directeur des tirs correspondant. La caution à verser pour la réclamation et le recours s'élève à CHF 50.-

Les réclamations sont traitées par les jurys de concours, qui statuent définitivement. Si la réclamation ou l'appel est retenu, la caution sera remboursée.

13. Subsistance

Les jours de concours, des possibilités de subsistance sont offertes sur les installations de tir.

14. Cérémonie de remise des médailles

Les cérémonies de remise des médailles ont lieu le vendredi dès 21h00 et le samedi dès 19h15 au centre de la fête Rossboden à Coire.

Les palmarès ne seront pas expédiés; mais mis à disposition sur le site Internet de la FST (www.swissshooting.ch), le jour du concours.

15. Particularités

Pour autant que nécessaire, la Direction du projet MIC 2026 peut édicter des règles supplémentaires. Elle fera parvenir ces compléments aux personnes désignées comme contacts par les cantons, **d'ici au 31 Mai 2026 au plus tard**, ou elle en informera les responsables des groupes **le jour du concours**, par écrit.

16. Dispositions finales

Les présentes DE

- ont été approuvées par la Direction du projet MIC 2026 le 30 avril 2026;
- abrogent toutes les dispositions antérieures;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Direction du projet MIC 2026

Paul Röthlisberger
Directeur du projet

Andreas von Känel
Substitut du Directeur du projet

Annexes

1. Formulaire «Contacts des cantons» (le cas échéant, il y a lieu de remplir une feuille par personne désignée)
2. Calendrier